

## **OB 2 - MEM 2 - VAGUE A - Sujet Mise en situation**

Manon B., 67 ans, vous confie qu'elle est dépendante aux benzodiazépines (des anxiolytiques) depuis qu'elle a subi une agression sexuelle par son ex-conjoint il y a 6 ans. Elle n'en a jamais parlé et a peur d'avouer son addiction à ses proches.

En tant que médecin généraliste, comment réagiriez-vous ?

Intro/contextualisation :

- Personnage incarné : un médecin généraliste = un professionnel de santé. Vous êtes donc dans une relation professionnelle avec l'autre personnage.
- Deuxième personnage : Manon est une personne âgée qui est votre patiente. On ne sait pas si c'est la première fois ou pas que vous la voyez. Elle consulte dans un contexte d'abus de médicaments, d'agression sexuelle antérieure et a besoin de conseils.
- Cadre : on suppose que vous êtes en consultation dans votre cabinet.

Réaction/solution :

Ici, il y a plusieurs problèmes qu'il faut pouvoir gérer l'un après l'autre.

1. La dépendance aux benzodiazépines. Si vous ne savez pas exactement ce que c'est, ce n'est pas grave. Il est précisé que ce sont des anxiolytiques. Les anxiolytiques sont des psychotropes qui sont utilisés dans l'anxiété et qui ont une prescription conseillée de 3 mois pour ne pas risquer le développement d'une dépendance. La

dépendance = assuétude physique et/ou psychologique.  
Signes = tolérance, signes de sevrage, utilisation compulsive, perte de contrôle, préoccupation mentale.

2. L'agression sexuelle antérieure par le conjoint. Il faut en parler avec la patiente et l'encourager à expliquer ce qu'il s'est passé. Vous devez lui fournir des informations essentielles : en France, on peut porter plainte pour agression sexuelle jusqu'à 6 ans après les faits. Elle peut donc encore porter plainte si elle le souhaite. L'agression sexuelle est un délit. Les faits commis par le conjoint est une circonstance aggravante. Il faut surtout proposer un suivi par un psychologue/psychiatre puisque les conséquences psychologiques et psychosomatiques des agressions sexuelles sont très difficiles.
3. La demande de conseils quant à l'annonce aux proches. En tant que médecin, vous devez respecter le secret médical. Ainsi, la décision de le dire à ses proches ne revient qu'à Manon. Vous pouvez lui dire que c'est sa décision et qu'elle n'est pas obligée de leur en parler si elle n'est pas prête. Si elle souhaite leur en parler, vous pouvez lui fournir des brochures et des informations relatives à sa dépendance. Ainsi, elle sera en mesure de bien expliquer son contexte. Vous pouvez la redigerez encore une fois vers psychologue/psychiatre.

Conclusion/ouverture :

- Plusieurs thèmes sont ici intriqués et il faut pouvoir les gérer un par un sans s'éparpiller. Il y a la dépendance aux benzodiazépines, l'agression sexuelle et les conseils plus personnels.
- Il faudra assurer le suivi avec la patiente et la diriger correctement vers d'autres professionnels.

- Ouverture possible sur la dépendance aux psychotropes par exemple.